

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.05

**Mission de contrôle des essais de
performances et de vérification de la
certification CE de l'Ecopole
- Marché d'appel d'offres ouvert -**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 décembre 2001

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

L'usine d'incinération des ordures ménagères (U.I.O.M.) de l'Ecopole de BOUROGNE est actuellement en phases d'essais :

1. Essai des brûleurs de chaque ligne de fours effectué fin novembre 2001,
2. Essai de chaque ligne de fours en fonctionnement avec des ordures ménagères fraîches avec une marche épisodique des brûleurs.

Mais, l'achèvement des travaux de l'Ecopole se caractérise par le planning suivant :

- le constat d'achèvement des travaux établi le 31 octobre 2001,
- la réception avec réserves des installations avec une prise en charge par l'exploitant (le S.E.R.T.R.I.D.) pour la deuxième quinzaine de mars 2002,
- la réception définitive des installations après 4.000 heures de fonctionnement environ prévue au cours de l'été 2002.

Pour tenir les objectifs de ce planning :

- deuxième quinzaine de mars 2002,
- été 2002,

il a été décidé d'anticiper le lancement de l'appel d'offres, concernant la mission de contrôle des essais de performances et de vérification de la certification CE de l'Ecopole, par le lancement de la demande d'insertion d'un avis de publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et au Journal Officiel des Communautés Européennes (J.O.C.E.) dès le 20 novembre 2001.

S'il avait fallu attendre l'accord du Comité Syndical de ce jour, 19 décembre, un mois aurait été perdu concernant le planning des essais de performances.

Le marché, portant sur la mission de contrôle et de vérification, est décomposé en une tranche ferme et en trois tranches conditionnelles.

Les prestations , en ce qui concerne la tranche ferme, sont scindées en sept phases techniques :

- Contrôle des performances et garanties souscrites :
 - Phase CP1 : préparation des essais de performances,
 - Phase CP2 : essais des performances "chaudières propres",
 - Phase CP3 : essais des performances "chaudières encrassées".
- Contrôle de la conformité CE
 - Phase CE1 : préparation de la mission et vérification de l'état de conformité à l'intérieur de chaque marché,
 - Phase CE2 : définition des machines associant plusieurs marchés,
 - Phase CE3 : définition de la procédure d'autocertification de l'ensemble de l'Ecopole,
 - Phase CE4 : vérification de l'état de conformité des machines associant plusieurs marchés et l'ensemble de l'Ecopole.

Le montant des prestations de ce marché peut s'élever dans la fourchette, entre 2.000.000 F H.T. et 3.000.000 F H.T.(304.898,03 euros à 457.347,05 euros), il est nécessaire de lancer un marché d'appel public à la concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'APPROUVER les termes de ce rapport,
- de CONFIRMER le lancement de l'appel d'offres ouvert, après le lancement anticipé de l'avis de publication , concernant la mission de contrôle des essais de performances et de vérification de la certification CE de l'Ecopole,
- d'AUTORISER M. le Président à signer le marché correspondant , en sachant que les montants nécessaires seront prévus au B.P. 2002.

Après avoir entendu M. le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes de ce rapport,
- **CONFIRME** le lancement de l'appel d'offres ouvert, après le lancement anticipé de l'avis de publication , concernant la mission de contrôle des essais de performances et de vérification de la certification CE de l'Ecopole,
- **AUTORISE** M. le Président à signer le marché correspondant , en sachant que les montants nécessaires seront prévus au B.P. 2002.

Ainsi délibéré en Mairie de BOUROGNE, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 26 décembre 2001, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

